

Objet :

Référence :
2026 / 5 / 2

**SOLLICITATION DU
FONDS DE
CONCOURS
« TRANSITION
ENERGETIQUE ET
BAS CARBONE »
AUPRES DE LA
METROPOLE
EUROPEENNE DE
LILLE**

**RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC**
(rue Arthur Béarez, rue de
l'Autour, rue des Tilleuls,
rue du Bon Passage, rue
Jean Ochin, rue d'En Bas,
rue du Château, rue du
Tambourin, Sentier
Dumortier, Chemin de
Bourghelles)

DATE DE CONVOCATION
23 Juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
23 Juin 2026

**EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23**

**NOMBRE
DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Neuf Juin à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique,
DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie,
GALLAND Guillaume, GHESTEM Charles-Edouard, HOTTELARD Fabienne,
HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, REVEILLON Eric,
RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET
Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. BARBE Eric donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
Mme GARNIER Julia donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie
Mme RECLOUX Hélène donne pouvoir de vote à Mme LECOMTE Virginie

Absent(e)(s) :

A été nommée secrétaire : Madame BULTEY Dominique

Engagée dans une démarche de sobriété énergétique, la Commune de Chérenge
a décidé d'agir sur son parc d'éclairage public.

Aussi, dans la continuité de son programme, elle souhaite poursuivre ces travaux
et procéder à la rénovation de l'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue Arthur Béarez (27 points lumineux)
- Rue de l'Autour (10 points lumineux)
- Rue des Tilleuls (4 points lumineux)
- Rue du Bon Passage (13 points lumineux)
- Rue Jean Ochin (28 points lumineux)
- Rue d'En Bas (2 points lumineux)
- Rue du Château (8 points lumineux)
- Rue du Tambourin (5 points lumineux)
- Sentier Dumortier (3 points lumineux)
- Chemin de Bourghelles (2 points lumineux)

Soit 102 points lumineux

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 67 830,00 € H.T.

En cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est engagée, par l'intermédiaire du fonds de concours dédié à la « transition énergétique et bas carbone » à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.

Compte tenu que ces travaux de rénovation de l'éclairage public sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40 % des dépenses éligibles, au titre du fonds de concours dédié à la « transition énergétique et bas carbone ».

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public dans les rues suivantes : rue Arthur Béarez, rue de l'Autour, rue des Tilleuls, rue du Bon Passage, rue Jean Ochin, rue d'En Bas, rue du Château, rue du Tambourin, Sentier Dumortier, Chemin de Bourghelles ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

• Métropole Européenne de Lille – Fonds de concours	27 132,00 €
• Département du Nord – ADVB 2026 volet énergie :	20 000,00 €
• Autofinancement de la commune :	20 698,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille dédié à la « transition énergétique et bas carbone » à hauteur de 40 % pour ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de soutien financier et à signer tout document s'y afférant.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique BULTEY



Le Maire,
Pascal ZOUTE

